



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

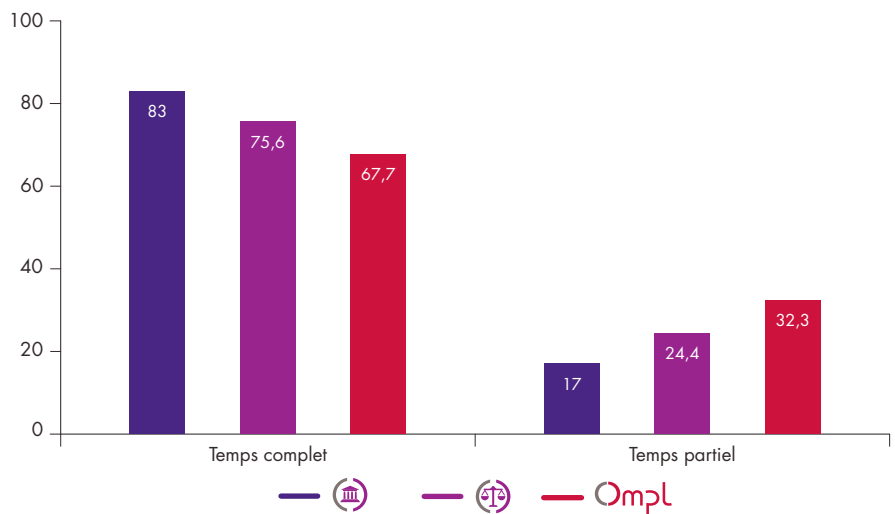
Plus de trois quarts des salariés de la branche travaillent à temps complet.



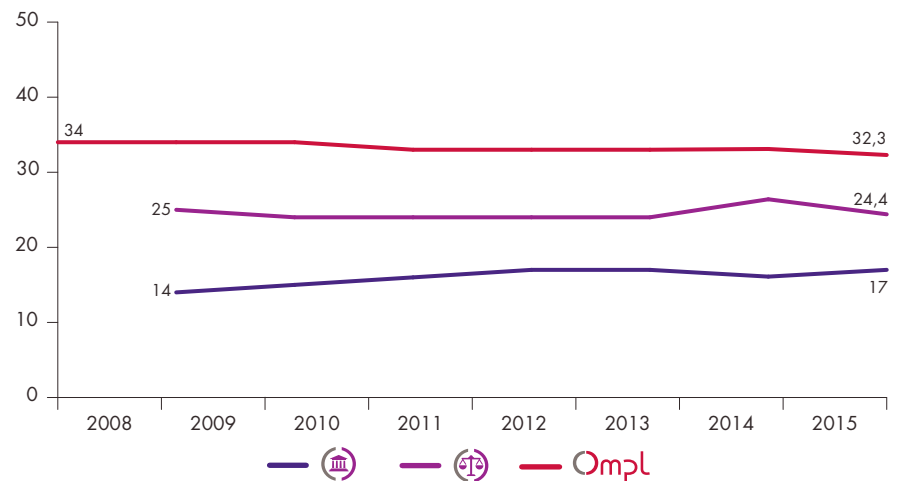
LÉGÈRE PROGRESSION DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Le taux de salariés à temps partiel tend à augmenter sur la période. Il progresse de 3 points.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)





FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes.



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne un peu moins d'un quart des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 8,1 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

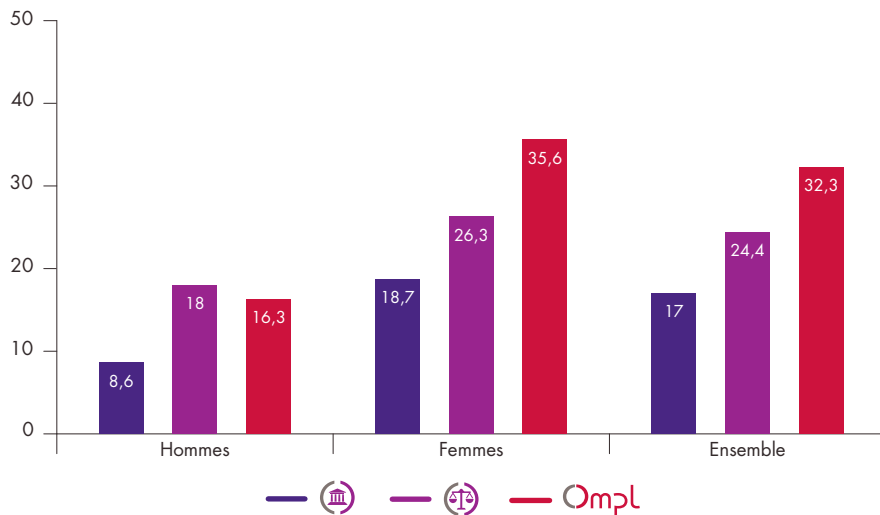


OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

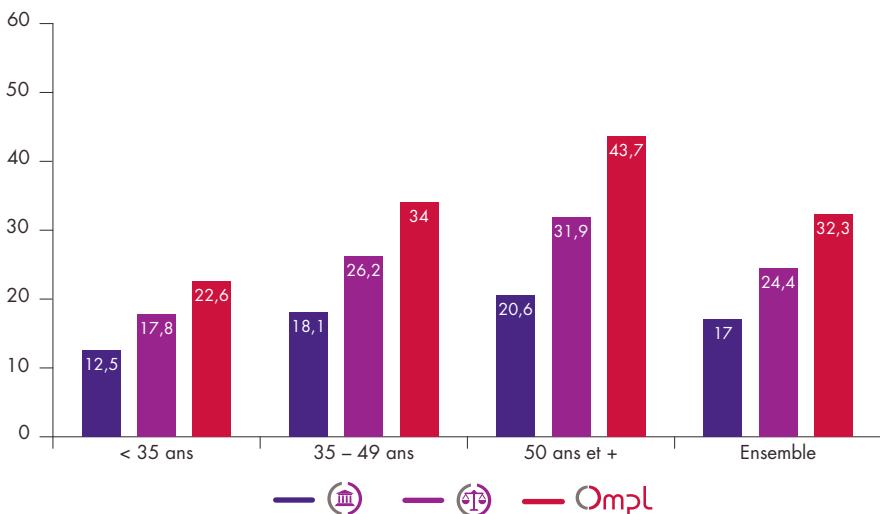
Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers.

Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires.

Taux de salariés à temps partiel par genre (%)



Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales	Secteur 1 (Bâtiment)	Secteur 2 (Justice)	Ompl
Cadres	15,0	17,7	31,6
Professions intermédiaires	12,3	16,9	26,9
Employés	17,3	23,4	32,6
Ouvriers	43,5	54,3	57,5
Ensemble	17,0	24,4	32,3



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie notablement d'une région à l'autre. Il est maximal pour l'Occitanie (23,6 %) et atteint un minimum pour les Hauts-de-France (13,1 %).

Taux de temps partiel par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	14,0	29,6	36,1
Bourgogne-Franche-Comté	13,8	29,2	36,8
Bretagne	18,1	22,8	33,2
Centre-Val de Loire	19,5	22,5	31,2
Corse	ND	25,3	28,9
DOM	ND	16,7	23,2
Grand Est	19,8	25,5	36,0
Hauts-de-France	13,1	26,0	35,7
Île-de-France	17,0	19,2	24,8
Normandie	13,8	28,8	33,8
Nouvelle-Aquitaine	16,2	28,9	32,3
Occitanie	23,6	30,4	35,4
Pays de la Loire	16,9	27,6	34,6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	17,0	29,5	33,9
Ensemble	17,0	24,4	32,3

ND : non déterminé